

MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 18 décembre 2019

Compte rendu affiché le 25 décembre 2019

Date de convocation du conseil municipal le 12 décembre 2019

Présidente: Madame Hélène GEOFFROY, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Ahmed CHEKHAB

Nombre de r	nembres	
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COMTE, Yvan COSTA, Virginie MARGUE, David BADIOU, Jean-Michel TOUNKARA, Liliane DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle Christiane PERRET FEIBEL

Objet:

Avenant à la convention de gestion entre Alliade Habitat, la Ville de Vaulx-en-Velin et Est Métropole Habitat - Quartier Mas du Taureau, parcelle AX 105

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

V_DEL_191218_7

Membres absents:

Nadia LAKEHAL, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Mas du Taureau, le bailleur Est Métropole Habitat a engagé des travaux de réhabilitation des résidences du Grand Bois comprenant 432 logements. Cette réhabilitation qui a démarré depuis le printemps 2019 implique l'accueil d'engins de chantier et la délimitation de zones de parking dédiées aux entreprises intervenantes et à leurs ouvriers.

À cette fin, le bailleur a étudié les possibilités de réalisation d'un parking provisoire dans le quartier. Le secteur le plus adapté est situé sur la parcelle AX 105 propriété d'Alliade Habitat, ces terrains faisant partie des résidences Luère-Echarmeaux démolies en 2016.

À l'issue de la démolition des résidences Luère et Écharmeaux, la gestion des espaces et leur sécurisation ont été confiées à la ville de Vaulx-en-Velin par une convention de gestion approuvée par le conseil municipal du 22 Juin 2017.

Il est donc nécessaire de modifier cette convention par voie d'avenant afin que cette parcelle ne soit plus comprise dans les obligations de gestion de la ville et que les bailleurs sociaux s'accordent entre eux sur l'utilisation de cette parcelle et sa gestion.

Le projet d'avenant joint modifie la convention liant la collectivité à Alliade Habitat et intègre cette modification. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Il est entendu entre les bailleurs sociaux que le parking provisoire réalisé sera clos et destiné uniquement aux entreprises et que les terrains utilisés seront remis en état après utilisation au printemps 2020.

En conséquence, je vous propose :

- ➢ d'approuver les modalités de l'avenant à la convention de gestion entre Alliade Habitat et la Ville de Vaulx-en-Velin ;
 - d'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la délibération n°17.06.0776 concernant la Convention d'occupation temporaire avec Alliade Habitat pour les espaces en transition extérieurs au Mas du Taureau délibérée lors du Conseil Municipal du 22 juin 2017 ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Monsieur Stéphane Gomez , 4^{ème} adjoint délégué à la politique de la Ville, à l'urbanisme, aux déplacements urbains, aux grandes écoles et à l'économie ;

Après avoir délibéré, décide :

- ➢ d'approuver les modalités de l'avenant à la convention de gestion entre Alliade Habitat et la Ville de Vaulx-en-Velin :
 - > d'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant.

Nombre de suffrages exprimés : 37		
Votes Pour : 37		
Votes Contre : 0		
Abstention : 0		
Sans participation : 0		

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY